



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 16491

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir des moyens de remplacement en personnels de La Poste. Il semblerait en effet, selon certaines informations, que La Poste s'apprêterait à mettre en oeuvre un projet visant à la suppression, à terme, de ces moyens. La baisse des effectifs titulaires et l'embauche d'agents contractuels à temps partiel pourraient en être les signes précurseurs. Il lui rappelle que les moyens de remplacement en général et les brigades départementales en particulier sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale dans chaque département, chaque canton, chaque commune. La Poste doit en outre continuer à s'inscrire, en tant qu'entreprise citoyenne, dans la préoccupation nationale du maintien et de la recherche de l'emploi stable. Il lui demande de bien vouloir lui donner toutes assurances quant au maintien de ces moyens de remplacement.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16491

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3712

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4611